

VIVTEK V04 - adhésif pour PMMA et PC

Version française destinée à la mise sur le marché en France.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: VIVTEK V04 - adhésif pour PMMA et PC

Code du produit: V04

UFI: MT10-JOUC-K004-QXY7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée: Adhésif pour PMMA, PC et plastiques souples. Réservé aux utilisateurs professionnels et industriels.

Utilisations déconseillées: Utilisation par les consommateurs et toute utilisation autre que celle identifiée ci-dessus.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

VIVTEK Sp. z o.o.
plac Gen. Józefa Hallera 5 lok. 14a
03-464 Varsovie, Pologne
Téléphone : +48 882 770 787
E-mail : kontakt@vivtek.pl
Site internet : vivtek.pl
BDO : 000533474

1.4 Numéro d'appel d'urgence

VIVTEK : +48 882 770 787, disponible de 08:00 à 16:00 CET/CEST, en polonais et en anglais.

France : ORFILA (centres antipoison), +33 (0)1 45 42 59 59, 24 h/24 et 7 j/7. En cas d'urgence médicale aiguë : 15 ou 112.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP) :

- Flam. Liq. 2 - H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- Eye Irrit. 2 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Carc. 2 - H351 Susceptible de provoquer le cancer.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger: GHS02, GHS07, GHS08



GHS02



GHS07



GHS08

Mention d'avertissement: Danger

UFI: MT10-JOUC-K004-QXY7

Mentions de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Mention de danger supplémentaire: EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P370+P378 En cas d'incendie : utiliser une poudre ABC, une mousse résistant aux alcools ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

Substances contribuant à la classification: Dichlorométhane, acétate de méthyle et méthacrylate de méthyle.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne répond pas aux critères PBT ou vPvB de l'annexe XIII de REACH. D'après les informations disponibles, il ne contient aucune substance à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % qui figure sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH en raison de propriétés perturbant le système endocrinien, ou qui satisfait aux critères des règlements (UE) 2017/2100 ou (UE) 2018/605.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air; elles sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au niveau du sol.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet; le produit est un mélange.

3.2 Mélanges

Mélange d'additifs dans des solvants organiques. Composants dangereux ou soumis à une valeur limite d'exposition professionnelle :

Composant	Identification	Classification CLP	Teneur
Dichlorométhane	CAS: 75-09-2 EC: 200-838-9 Index: 602-004-00-3 REACH: 01-2119480404-41-XXXX	Carc. 2; H351	50 - <75 %
Acétate de méthyle	CAS: 79-20-9 EC: 201-185-2 Index: 607-021-00-X REACH: 01-2119459211-47-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 EUH066	25 - <50 %
Méthacrylate de méthyle	CAS: 80-62-6 EC: 201-297-1 Index: 607-035-00-6 REACH: 01-2119452498-28-XXXX	Flam. Liq. 2; H225 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335	1 - <2,5 %

Le texte intégral des mentions H et EUH est donné à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Généralités: Assurer la sécurité du secouriste. En cas de doute, après exposition ou si les symptômes persistent, consulter un médecin et lui montrer cette fiche. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation: Éloigner la personne de la zone d'exposition et la transporter à l'air libre; la maintenir au chaud et au repos. En cas de difficulté respiratoire, faire administrer de l'oxygène par du personnel formé; en cas d'arrêt respiratoire, commencer la réanimation. Obtenir immédiatement une aide médicale si les symptômes sont graves ou persistent.

Contact avec la peau: Retirer les vêtements et chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau à grande eau et au savon doux. Ne pas utiliser de solvants. Consulter un médecin en cas d'irritation ou de réaction allergique. Laver les vêtements avant réutilisation.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement et avec précaution à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Retirer les lentilles si cela est facile. Continuer à rincer et consulter un médecin.

Ingestion: Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sévère irritation des yeux; réaction allergique cutanée; dessèchement ou gerçures de la peau après exposition répétée; irritation respiratoire, céphalées, vertiges, somnolence, nausées et dépression du système nerveux central. Susceptible de provoquer le cancer; certains effets peuvent être différés.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Après une exposition importante au dichlorométhane, tenir compte d'effets différés et d'une augmentation de la carboxyhémoglobine; l'évaluation et le traitement relèvent du personnel médical.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés: Poudre ABC, mousse résistant aux alcools ou dioxyde de carbone (CO₂). Refroidir les récipients fermés par pulvérisation d'eau.

Inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau plein; il peut propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables. Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. L'échauffement peut entraîner une surpression et la rupture des récipients. L'incendie ou la décomposition thermique peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, du chlorure d'hydrogène, du phosgène et d'autres fumées toxiques ou irritantes.

5.3 Conseils aux pompiers

Évacuer la zone dangereuse. Porter un équipement de protection complet et un appareil respiratoire autonome. Refroidir les récipients à distance avec de l'eau pulvérisée. Recueillir les eaux d'extinction contaminées et éviter leur rejet dans les égouts ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Éloigner les personnes non protégées, rester au vent, ne pas respirer les vapeurs et éviter tout contact. Supprimer toutes les sources d'inflammation; ne pas fumer. Ventiler. Utiliser la protection individuelle indiquée à la rubrique 8.

Pour les secouristes: Utiliser du matériel protégé contre les explosions et des outils ne produisant pas d'étincelles. Porter un appareil respiratoire isolant lorsque la concentration des vapeurs est inconnue ou élevée. Réserver l'accès au personnel formé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les égouts, le sol, les eaux souterraines et les eaux de surface. Informer les autorités compétentes en cas de contamination importante de l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut être fait sans danger. Endiguer et absorber avec du sable, de la vermiculite ou un autre matériau inerte incombustible. Ne pas utiliser de sciure. Placer dans des récipients fermés et étiquetés destinés aux déchets dangereux. Ventiler et nettoyer la zone sans créer de source d'inflammation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 8 pour la protection individuelle et la rubrique 13 pour l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utilisation réservée au personnel professionnel/industriel formé. Assurer un captage efficace. Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Maintenir le récipient fermé. Tenir à l'écart des sources d'inflammation; ne pas fumer. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage protégé contre les explosions. Mettre à la terre et assurer la liaison équipotentielle; prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas manger, boire ni fumer pendant l'utilisation; se laver les mains après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le récipient d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à l'abri du soleil direct. Température de stockage : 5-30 °C. Durée maximale de stockage : 6 mois. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des acides forts, des bases fortes, des comburants et des denrées alimentaires. Le local et les équipements doivent convenir aux liquides très inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif pour PMMA, PC et plastiques souples; usage professionnel/industriel uniquement. Voir les informations techniques du produit et la rubrique 8.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites françaises d'exposition professionnelle appliquées pour cette révision :

Substance	CAS	VLEP 8 h	VLCT 15 min	Statut
Dichlorométhane	75-09-2	50 ppm / 178 mg/m ³	100 ppm / 356 mg/m ³	VLEP française
Acétate de méthyle	79-20-9	200 ppm / 610 mg/m ³	250 ppm / 760 mg/m ³	Valeur admise; mention Peau
Méthacrylate de méthyle	80-62-6	50 ppm / 205 mg/m ³	100 ppm / 410 mg/m ³	VLEP française

Vérifier l'applicabilité et le caractère réglementaire de chaque valeur selon le poste de travail. Maintenir l'exposition au niveau le plus faible techniquement possible, notamment pour le dichlorométhane.

Valeurs limites biologiques: Aucune valeur limite biologique n'est établie pour le mélange.

DNEL pour les travailleurs, issues des dossiers d'enregistrement des composants :

Composant	Voie / effet	Valeur
Dichlorométhane	Cutanée, long terme systémique	12 mg/kg bw/day
Dichlorométhane	Inhalation, long terme systémique	176 mg/m ³
Acétate de méthyle	Cutanée, long terme systémique	43 mg/kg bw/day
Acétate de méthyle	Inhalation, aiguë systémique	3777 mg/m ³
Acétate de méthyle	Inhalation, long terme systémique	300 mg/m ³

Composant	Voie / effet	Valeur
Acétate de méthyle	Inhalation, long terme locale	620 mg/m ³
Méthacrylate de méthyle	Cutanée, long terme systémique	13,67 mg/kg bw/day
Méthacrylate de méthyle	Inhalation, aiguë locale	416 mg/m ³
Méthacrylate de méthyle	Inhalation, long terme systémique	348,4 mg/m ³
Méthacrylate de méthyle	Inhalation, long terme locale	208 mg/m ³

Les DNEL pour la population générale sont indiquées à titre d'information; le produit n'est pas destiné aux consommateurs :

Composant	Voie / effet	Valeur
Dichlorométhane	Orale, long terme systémique	0,06 mg/kg bw/day
Dichlorométhane	Cutanée, long terme systémique	5,82 mg/kg bw/day
Dichlorométhane	Inhalation, long terme systémique	44 mg/m ³
Acétate de méthyle	Orale/cutanée, aiguë systémique	203 mg/kg bw/day
Acétate de méthyle	Orale/cutanée, long terme systémique	21,5 mg/kg bw/day
Acétate de méthyle	Inhalation, aiguë systémique	3777 mg/m ³
Acétate de méthyle	Inhalation, long terme systémique	64 mg/m ³
Acétate de méthyle	Inhalation, long terme locale	133 mg/m ³
Méthacrylate de méthyle	Orale/cutanée, long terme systémique	8,2 mg/kg bw/day
Méthacrylate de méthyle	Inhalation, aiguë locale	208 mg/m ³
Méthacrylate de méthyle	Inhalation, long terme systémique	74,3 mg/m ³
Méthacrylate de méthyle	Inhalation, long terme locale	104 mg/m ³

PNEC issues des dossiers d'enregistrement des composants :

Composant	Paramètre	Valeur
Dichlorométhane	Eau douce	0,31 mg/L
Dichlorométhane	Eau marine	0,031 mg/L
Dichlorométhane	Rejet intermittent	0,27 mg/L
Dichlorométhane	STEP	26 mg/L
Dichlorométhane	Sol	0,33 mg/kg
Dichlorométhane	Sédiment d'eau douce	2,57 mg/kg
Dichlorométhane	Sédiment marin	0,26 mg/kg
Acétate de méthyle	Eau douce	0,32 mg/L
Acétate de méthyle	STEP	1830 mg/L
Méthacrylate de méthyle	Eau douce	0,94 mg/L
Méthacrylate de méthyle	Eau marine	0,094 mg/L
Méthacrylate de méthyle	Rejet intermittent	0,94 mg/L
Méthacrylate de méthyle	STEP	10 mg/L
Méthacrylate de méthyle	Sol	1,48 mg/kg
Méthacrylate de méthyle	Sédiment d'eau douce	10,2 mg/kg
Méthacrylate de méthyle	Sédiment marin	0,102 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesure	Exigence / recommandation
Mesures techniques	Procédé fermé si possible. Ventilation générale et aspiration locale efficaces. Matériel protégé contre les explosions. Douche de sécurité et rince-œil à proximité.
Yeux/visage	Lunettes étanches ou écran facial conforme à l'EN 166.
Mains	Gants résistants aux produits chimiques conformes à l'EN ISO 374. Le PVA ou un laminé barrière multicouche peut convenir; sélectionner à partir de données de perméation documentées pour le mélange complet. La valeur source >480 min ne vaut que pour le matériau et les conditions d'essai correspondants.
Peau/pieds	Vêtements de protection antistatiques résistants aux produits chimiques et chaussures de sécurité.
Respiration	Maîtriser l'exposition par captage. Si cela est insuffisant, utiliser un appareil isolant ou un masque complet avec filtre AX conforme à l'EN 14387, strictement dans les limites du fabricant. Un filtre de type A standard ne convient pas au dichlorométhane. Utiliser un appareil isolant si la concentration est inconnue ou élevée, ou en espace confiné.
Environnement	Capter les émissions et éviter tout rejet dans les égouts, le sol ou les eaux de surface.

Hygiène: Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après le travail. Conserver les EPI hors de la zone de travail. Une évaluation des risques propre au poste reste nécessaire.

Teneur en COV: 100 % en masse; 1136 g/L à 20 °C. Nombre moyen d'atomes de carbone : 1,82. Masse molaire moyenne : 80,84 g/mol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Paramètre	Valeur
État physique	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Caractéristique
Point de fusion/congélation	Données non disponibles
Point initial / intervalle d'ébullition	45 °C
Inflammabilité	Liquide très inflammable
Limites inférieure/supérieure d'explosion	Données non disponibles
Point d'éclair	-10 °C
Température d'auto-inflammation	421 °C
Température de décomposition	Données non disponibles
pH	Sans objet
Viscosité cinématique	0,37 mm²/s (20 °C)
Viscosité dynamique	0,42 mPa·s (20 °C)
Solubilité	Données non disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau	Données non disponibles
Pression de vapeur	36,683 kPa (20 °C); 115,661 kPa (50 °C)
Masse volumique	1136,1 kg/m³ (20 °C)
Densité de vapeur relative	Données non disponibles
Caractéristiques des particules	Sans objet

Densité relative: 1,136 à 20 °C.

9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente disponible. Les valeurs sont des données produit; le document source ne précise pas une méthode d'essai pour chaque paramètre.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Aucune réactivité dangereuse n'est attendue dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation entre 5 et 30 °C.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse n'est attendue. Des réactions violentes sont possibles avec les comburants puissants et d'autres matières incompatibles.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, lumière solaire directe, étincelles, flammes nues, surfaces chaudes, décharges électrostatiques et ventilation insuffisante.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes et comburants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Un incendie ou un fort échauffement peut produire du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, du chlorure d'hydrogène, du phosgène et d'autres produits de décomposition organiques toxiques ou irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Aucune donnée toxicologique expérimentale n'est disponible pour le mélange complet. La classification a été déterminée à partir des données des composants et des règles de calcul du CLP.

Composant	Critère	Organisme	Résultat
Acétate de méthyle	DL50 orale	Rat	6482 mg/kg
Acétate de méthyle	DL50 cutanée	Cobaye	18684 mg/kg
Acétate de méthyle	CL50 inhalation	Lapin	75 mg/L (4 h)
Dichlorométhane	CL50 inhalation	Rat	86 mg/L (4 h)

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Non classé; l'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau (EUH066). Le méthacrylate de méthyle est irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux (Eye Irrit. 2, H319).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée (Skin Sens. 1, H317) en raison du méthacrylate de méthyle. Non classé pour la sensibilisation respiratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Susceptible de provoquer le cancer (Carc. 2, H351) en raison du dichlorométhane. CIRC : dichlorométhane groupe 2A; méthacrylate de méthyle groupe 3.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique: Peut provoquer somnolence ou vertiges (STOT SE 3, H336). Le méthacrylate de méthyle peut irriter les voies respiratoires (H335).

STOT - exposition répétée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Voies probables et symptômes: L'inhalation des vapeurs est la voie principale; le contact cutané et oculaire est également possible. Voir la rubrique 4.2 pour les symptômes. Certains effets peuvent être différés.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun composant connu ne satisfait aux critères applicables à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

Autres informations: Le dichlorométhane est partiellement métabolisé en monoxyde de carbone et peut augmenter le taux de carboxyhémoglobine.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Données calculées pour le mélange: CL50 poissons (96 h) : 323,7 mg/L; CE50 crustacés (48 h) : 364,03 mg/L; CE50 algues (72 h) : 280,14 mg/L. Le mélange n'est pas classé dangereux pour le milieu aquatique.

Données disponibles pour les composants :

Composant	Organisme	Critère	Résultat
Dichlorométhane	Pimephales promelas	LC50 (96 h)	330 mg/L
Dichlorométhane	Daphnia magna	EC50 (48 h)	270 mg/L
Dichlorométhane	Chlorella vulgaris	EC50 (3 h)	2300 mg/L
Dichlorométhane	Pimephales promelas	NOEC	357 mg/L
Acétate de méthyle	Pimephales promelas	LC50 (96 h)	320 mg/L
Acétate de méthyle	Daphnia magna	EC50 (48 h)	1026,7 mg/L
Acétate de méthyle	Scenedesmus subspicatus	EC50 (72 h)	120 mg/L
Méthacrylate de méthyle	Lepomis macrochirus	LC50 (96 h)	191 mg/L
Méthacrylate de méthyle	Daphnia magna	EC50 (48 h)	69 mg/L
Méthacrylate de méthyle	Selenastrum capricornutum	EC50 (96 h)	170 mg/L
Méthacrylate de méthyle	Danio rerio	NOEC	9,4 mg/L
Méthacrylate de méthyle	Daphnia magna	NOEC	37 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Composant	Période	Biodégradation
Dichlorométhane	28 d	13 %
Acétate de méthyle	14 d	92 %
Méthacrylate de méthyle	14 d	94,3 %

Selon le résultat d'essai indiqué, le dichlorométhane n'est pas facilement biodégradable; l'acétate de méthyle et le méthacrylate de méthyle présentent une dégradation rapide dans les essais cités.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composant	BCF	log Kow	Potentiel
Dichlorométhane	6	1,25	Faible
Acétate de méthyle	0,8	0,18	Faible
Méthacrylate de méthyle	7	1,38	Faible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée complète pour le mélange. Les solvants volatils peuvent se disperser dans l'air; les déversements peuvent pénétrer dans le sol et les eaux souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères PBT ou vPvB de l'annexe XIII de REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

D'après les informations disponibles, le mélange ne contient aucune substance présentant des propriétés perturbant le système endocrinien à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet supplémentaire connu. Éviter tout rejet incontrôlé dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit: Ne pas rejeter dans les égouts ou l'environnement. Éliminer comme déchet dangereux par une entreprise agréée. Ne pas mélanger aux ordures ménagères.

Code de déchet recommandé: 08 04 09* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Le producteur du déchet doit déterminer le code définitif selon l'origine et l'utilisation.

Propriétés dangereuses du déchet: HP3, HP4, HP5 et HP7.

Emballage: Traiter les emballages non complètement nettoyés comme déchets dangereux. Ne recycler les emballages entièrement vides et nettoyés en sécurité que conformément aux règles locales.

Prescriptions nationales: Éliminer conformément au Code de l'environnement, notamment aux dispositions relatives aux déchets dangereux, et aux prescriptions locales applicables.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Mode	Classification / données
ADR/RID 2025	UN 1133; ADHÉSIFS; classe 3; groupe d'emballage II; étiquette 3; non dangereux pour l'environnement; F1; SP 640C; LQ 5 L; tunnel D/E
IMDG 42-24	UN 1133; ADHESIVES; classe 3; groupe d'emballage II; étiquette 3; non dangereux pour l'environnement; polluant marin : non; EmS F-E, S-D; LQ 5 L
ICAO/IATA DGR 2026	UN 1133; ADHESIVES; classe 3; groupe d'emballage II; étiquette 3; non dangereux pour l'environnement

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1133.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID : ADHÉSIFS. IMDG et OACI/IATA : ADHESIVES.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe 3; étiquette de danger 3.

14.4 Groupe d'emballage

II.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé dangereux pour l'environnement aux fins du transport. Polluant marin : non.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID : code de classification F1; disposition spéciale 640C; code de restriction en tunnel D/E; quantités limitées 5 L. IMDG : EmS F-E, S-D; quantités limitées 5 L. Transporter les colis debout, fermés et protégés des dommages et des sources d'inflammation.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Sans objet; le produit n'est pas transporté comme cargaison en vrac.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne: Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), notamment annexe XVII; règlement (CE) no 1272/2008 (CLP), notamment annexe VIII; règlement (UE) 2020/878; directive 2012/18/UE (Seveso III), catégorie P5c, seuils 5 000 t et 50 000 t si l'établissement relève de son champ d'application.

France: Code du travail, notamment articles R. 4412-1 et suivants relatifs aux agents chimiques dangereux et dispositions applicables aux agents cancérogènes; Code de l'environnement et règles relatives aux déchets dangereux. Les VLEP nationales figurent à la rubrique 8.

Restrictions: Réservé aux utilisateurs professionnels/industriels. Les conditions applicables de l'annexe XVII de REACH, y compris celles concernant le dichlorométhane, doivent être évaluées pour l'usage concret.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des mentions de danger: H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Méthode de classification: H225 sur la base des données produit (point d'éclair); H317, H319, H336 et H351 selon les règles de calcul et les limites de concentration du CLP.

Principales sources: Fiches sources VIVTEK V04 fournies; dossiers d'enregistrement ECHA; EUR-Lex; INRS et base française des VLEP; ADR 2025; Code IMDG 42-24; IATA DGR 2026.

Abréviations: ADR : transport routier; RID : transport ferroviaire; IMDG : transport maritime; IATA : transport aérien; CLP : classification, étiquetage et emballage; DNEL : dose dérivée sans effet; PNEC : concentration prédite sans effet; PBT : persistant, bioaccumulable et toxique; vPvB : très persistant et très bioaccumulable; STOT : toxicité spécifique pour certains organes cibles; VLEP : valeur limite d'exposition professionnelle; COV : composés organiques volatils.

Conseils de formation: Avant utilisation, former les travailleurs aux risques liés aux solvants, à l'incendie et à l'exposition cancérogène, ainsi qu'à la ventilation, aux EPI, aux déversements, à l'incendie et aux premiers secours. Documenter l'évaluation et les instructions propres au poste.

Modifications de la version 4: Ajout de l'UFI, du téléphone et de la disponibilité du fournisseur; clarification de l'usage professionnel/industriel uniquement; actualisation des contacts, VLEP, informations de transport et règles françaises; renforcement de la protection respiratoire et des mains; harmonisation des données des fiches sources. Date de révision : 2026-09-10.

Clause de non-responsabilité: Les informations décrivent le produit uniquement sous l'angle de la santé, de la sécurité et de l'environnement et reposent sur la formulation et les données sources confirmées à jour par le fournisseur. Elles ne garantissent pas des propriétés particulières du produit. L'utilisateur reste responsable de l'évaluation des risques au poste et du respect de toutes les règles applicables à son activité.